



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 7 mars 2025</p>
<p>Réf : 25/2934 Objet : Route de la Dranse enfouissement réseaux secs avec le Syane</p>	<p>Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel -- M -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. ROSSET André - MICHAUD Carole MICHAUD Sonia - MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard Absents ou excusés : M. DUCHEMIN Vincent Procuration : .M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel</p>

Monsieur André ROSSET présente au conseil municipal le programme des travaux d'enfouissement des réseaux secs route de la Dranse.

Il précise que la commune confie au SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE la réalisation, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 373 982.21 €
avec une participation financière communale s'élevant à : 155 781.98 €
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 11 219.46 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de MONTRIOND :

- 1) APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière
- d'un montant global estimé à : 373 982.21 € (TTC)
- avec une participation financière communale s'élevant à : 155 781.98 € (TTC)
- et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 11 219.46 € (TTC)

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant

TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **8 975.57 €** sous réserve de la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sous forme de fonds propres la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune.
- Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux à concurrence de 80 % du montant prévisionnel soit **124 625.58 €**
-
- Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

- **CHARGE** le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire de séance

MICHAUD Carole



Le maire

DENNE Jean-Claude

